

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 12/10/ 2022

Nombre de délégués :En service : 34
Présents : 22
Votants : 22

N°02CS181022022

Objet : Décision modificative du BP**Avis : favorable à l'unanimité****Transmission en Préfecture le :****Publication / notification le :**

L'an deux mille vingt deux
Le mardi dix-huit octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Étaient présentes : Mesdames Gismonde GAUTHIER-BERDON, Sylvie SALMON-HUZSTI, Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Sophie LEBERRE.

Messieurs Daniel CHEVALIER, Philippe DARIDAN, Didier MOELO, Jean-Marc LABBE, Jean-Luc DUMOULIN, Jérôme HUARD, Gérard SERER, Bertrand LANOISELEE, Dimitri MULTEAU, Daniel BORDIER, Jean-Michel LENA, Pascal CONZETT, Alban LI WONG KI, Christian PALCOWSKI, Marc BOUVET, François OURY, Lionel RANVAL

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHE.

Étaient excusé(e)s : Mesdames Marinette DUVOUX, Axelle TREHIN, Aline ROLLIN, Natacha MOSNIER, Messieurs Benjamin CACHEUX, Henry BURNHAM, François BORDE, Pascal GASNIER, Bruno DENIS, Jean COLY, Gérard LECLERC, Denis SIMONIN

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :**26 .OCT. 2022**

Décision Modificative du Budget Primitif

Lors de la construction du Budget Primitif, délibéré en date du 08/08/2022, il a été choisi de ne pas provisionner pour le remboursement de l'emprunt, comptant procéder de la même manière que le précédent, à savoir rembourser à terme Or, afin de s'assurer d'une Capacité D'autofinancement Nette positive sur les prochains exercices comptables, il est nécessaire de rembourser l'emprunt sur les trois années à venir.

L'année 2022 étant dans son dernier trimestre, il est possible de mobiliser des sommes provisionnées pour les études et travaux inscrits en investissement, qui ne seront pas réalisées, pour rembourser l'emprunt :

Article 2031 – Immobilisation incorporelles – Frais d'études : 10 000,00 € de disponibles.

Article 2128 – Immobilisations corporelles - Autres aménagements et agencements de terrains : 5 000 € de disponibles.

Il y a donc lieu de modifier le Budget Primitif et de l'équilibrer de la manière suivante :

Section d'investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié	Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié
16	1641	- €	+ 15 000,00 €	15 000,00 €	-	-	-	-	-
20	2031	67 524,00 €	- 10 000,00 €	57 524,00 €	-	-	-	-	-
21	2128	147 171,00 €	- 5 000,00 €	142 171,00 €	-	-	-	-	-
Total section		266 565,27 €	-	266 565,27 €			266 565,27 €	-	266 565,27 €

1/2

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

Après avis favorable du Bureau du 11/10/2022, le comité syndical est invité à délibérer sur les modifications budgétaires proposées.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Valide** les modifications budgétaires présentées.

Le Président,
Jean-Louis SLOVAK

